

Copil Natura 2000

Parc boisé du Château de Pau



Ordre du jour de la réunion

- **La démarche Natura 2000**
- **Le site N2000 « Parc boisé du Château de Pau » : de sa désignation à 2020**
- **Le plan de gestion du Domaine national du Château de Pau**
- **Articulation entre la démarche N 2000 et la mise en œuvre du plan de gestion**
- **Désignation du Président du Comité de Pilotage Natura 2000 et de la structure animatrice**



La démarche Natura 2000

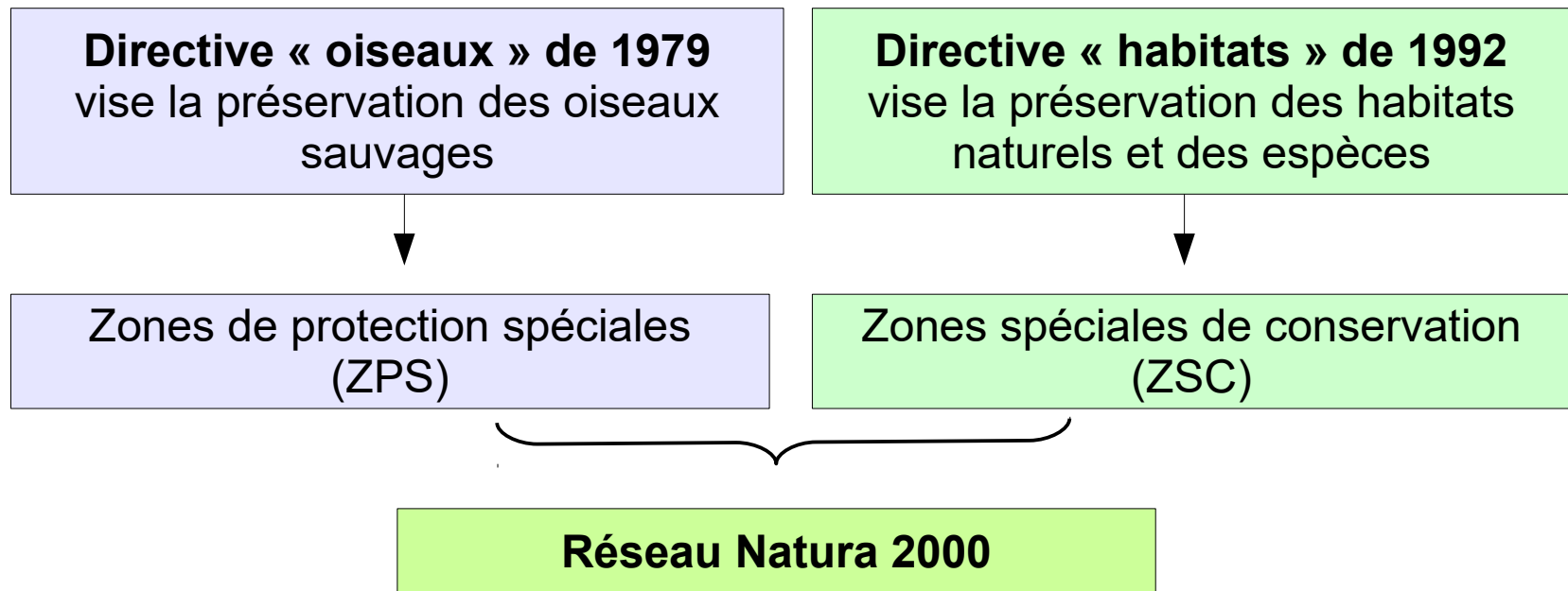
- Les fondements de Natura 2000
- Mise en place et fonctionnement d'un site Natura 2000



1. Les Fondements de Natura 2000

Constat : Érosion de la biodiversité

Textes européens :



1. Les Fondements de Natura 2000

Principes

« assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire [en tenant] compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. »

Moyens mis en place en France

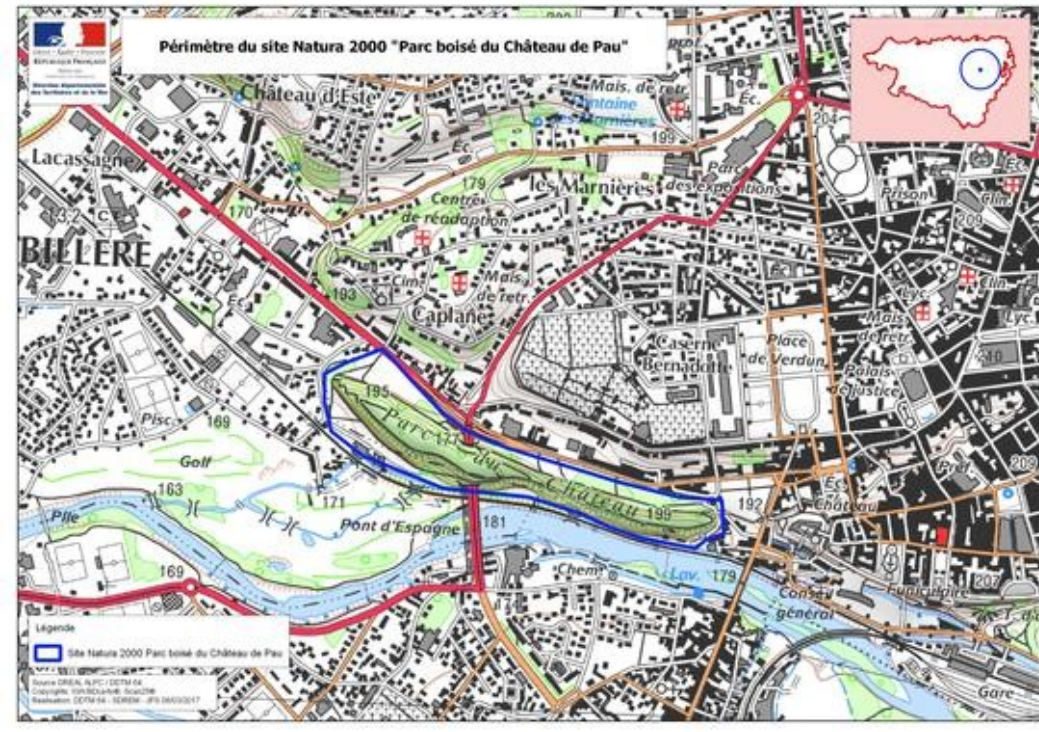
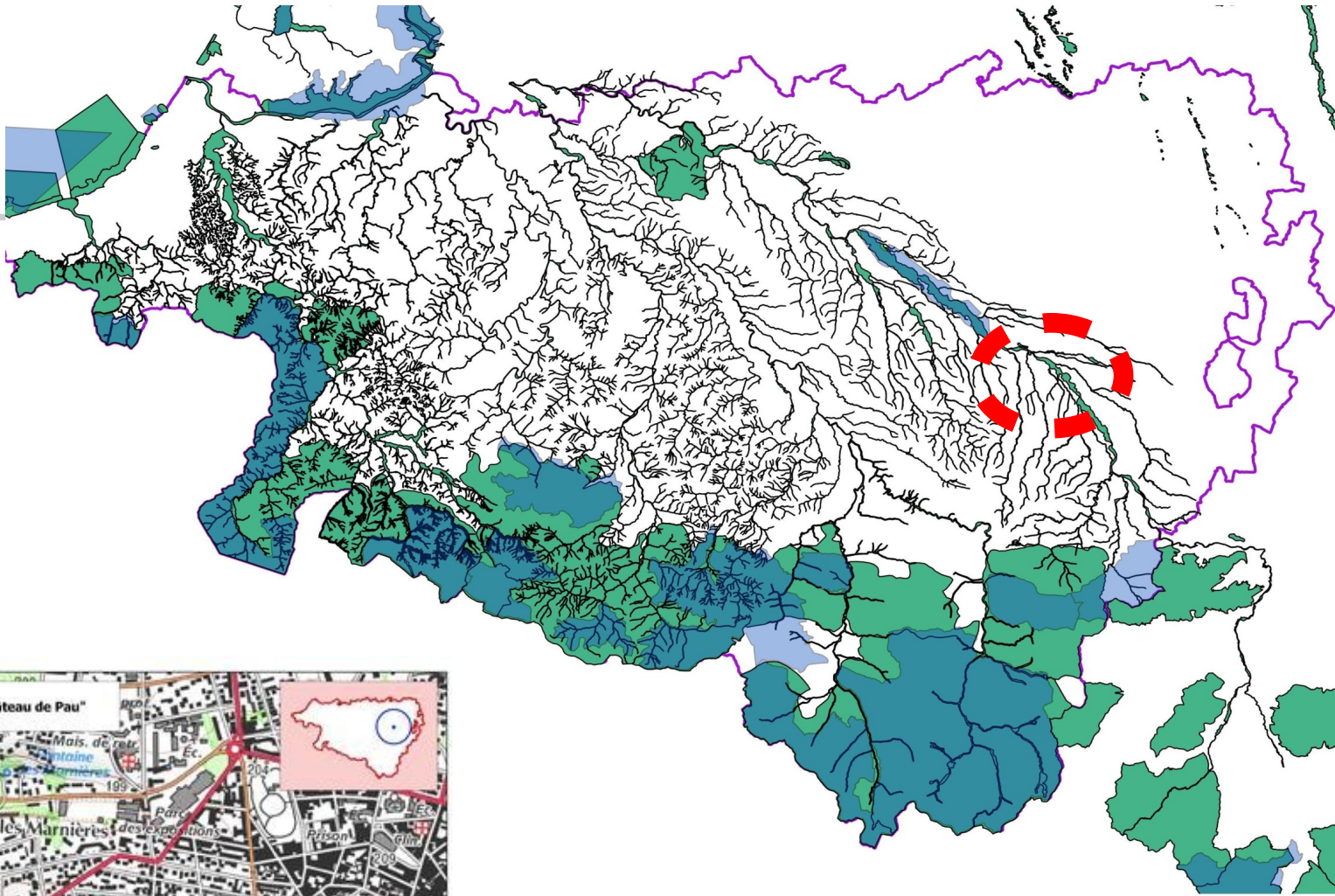
Animation et mesures de gestion définies dans le cadre de la concertation et mises en œuvre sur la base du **volontariat**.

Seule obligation réglementaire

Évaluation des incidences des projets les plus impactant dans les sites Natura 2000, mise en œuvre de façon systématique pour tous les sites depuis 2010.

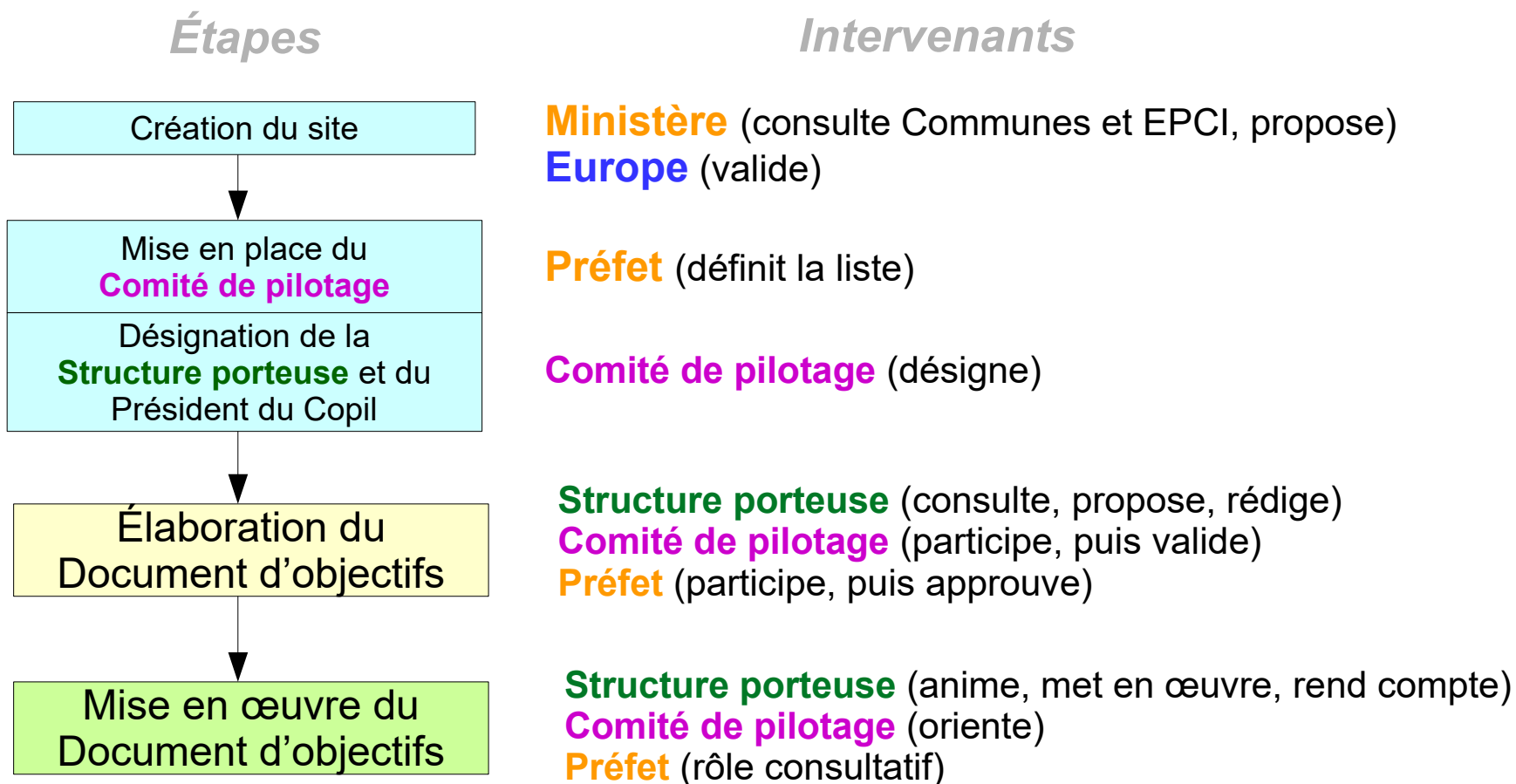


Le réseau Natura 2000 dans les Pyrénées-Atlantiques



- ZSC (Directive "Habitats")
- ZPS (Directive "Oiseaux")

2. Mise en place et fonctionnement d'un site Natura 2000



Le comité de pilotage

Désigné par le Préfet, il comprend les représentants :

- des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- des propriétaires, exploitants et utilisateurs de l'espace,
- de l'État et de ses établissements (rôle consultatif).

Son rôle :

- Il désigne son président au sein des représentants des collectivités territoriales ; à défaut le Préfet ou son représentant préside.
- Il désigne la structure porteuse.
- Il suit l'élaboration du Docob (document d'objectifs), le valide et suit sa mise en œuvre.



La structure porteuse

- Il s'agit d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de CT.
- Elle est désignée par le Comité de pilotage pour une durée de 3 ans renouvelable.
- Elle prend en charge l'élaboration et la mise en œuvre du Docob sous le contrôle du Comité de pilotage.
- Elle bénéficie d'un financement par l'État et l'Europe .
- A défaut, **l'État peut assurer le portage du site.**



Le document d'objectifs (DOCOB)

→ Il s'agit du plan de gestion du site. Il est élaboré par la Structure porteuse, **à défaut par l'État**, en concertation avec les membres du Copil.

→ Il est validé par le Copil et approuvé par arrêté préfectoral.

→ Il comprend :

- un **diagnostic écologique**,
- un **diagnostic socio-économique**,
- une analyse des **enjeux** et la définition des **objectifs**,
- un **programme d'actions**.

Plusieurs types d'actions : conservation / gestion des habitats et des espèces (contrats, MAEC, ...), communication, amélioration des connaissances, ...

La mise en œuvre du Docob

Le suivi de la mise en œuvre (= l'animation du site) est réalisé par la Structure porteuse, qui le confie à un animateur en interne ou fait appel à un prestataire extérieur. L'animation fait l'objet d'une présentation régulière au Comité de pilotage qui peut orienter la Structure porteuse dans le choix des actions à mettre en œuvre.

L'animation consiste à :

- Faire connaître les actions du Docob.
- Accompagner les actions (*ex : aide à la souscriptions des MAEC, aide au montage d'un contrat forestier*)
- Suivre les actions (*ex : bilan des MAEC*)
- Mettre en œuvre des actions (*ex : faire une intervention pédagogique*)
- Participer aux projets du territoire, informer, conseiller les acteurs (*ex : participation commissions communales d'écobuage, information sur les habitats et espèces concernés par un projet*)



Le site N2000 « Parc boisé du Château de Pau »

- Site désigné par arrêté ministériel du 22 août 2006
- Localisé sur 2 communes : Pau et Billère
- Superficie de 18,87 ha
- Domaine de l'État
- Les enjeux de conservation du site : préserver l'habitat favorable aux 3 espèces d'insectes saproxyliques d'intérêt communautaire présentes sur le site



Pique-prune



Grand Capricorne

- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)
- Pique-prune (*Osmoderma eremita*)
- Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)



Lucane cerf-volant

Le site : de sa désignation à aujourd'hui

- Arrêté ministériel du 22 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Parc boisé du château de Pau » (ZSC) – FR 7200770
- Arrêté préfectoral du 28 août 2001 fixant la composition du Copil
- 2002: élaboration d'un Docob (sans enjeu ni objectif) par l'ONF
- Automne 2017 à été 2019 : études en vue de réaliser un plan de gestion du Domaine national du Château de Pau
- 2018 : financement par l'État d'un inventaire sur les insectes saproxyliques ; étude intégrée au plan de gestion du parc boisé
- Automne 2019 : plan de gestion approuvé et démarrage des actions prévues dans le plan de gestion
- Arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 actualisant la composition du Copil
- 22 février 2021 : réunion du Copil



Inventaire des insectes saproxyliques : l'étude

- En 2018, l'État (Ministère de l'Ecologie) a lancé une étude destinée à faire l'inventaire des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 « Parc boisé du Château de Pau » : les éléments de cette étude serviront de base à la mise à jour du diagnostic écologique du DOCOB, dans le cadre de sa révision.
- L'Objectif de l'étude est la détermination de l'évaluation globale du site pour chacune des 3 espèces d'intérêt communautaire. Plusieurs critères sont pris en compte :
 - Population présente
 - Conservation de l'habitat d'espèce ou sa possibilité de restauration (potentiel du boisement pour l'espèce)
 - Isolement de l'espèce (proximité ou pas d'autres populations de l'espèce)

Inventaire des insectes saproxyliques : les résultats

- **Grand Capricorne et Lucane cerf-volant** : réparti sur l'ensemble du boisement Sud, à majorité de Chêne pédonculé pour le 1^{er} ; bonne répartition sur l'ensemble du parc pour le second . Le potentiel boisé reste favorable à court et moyen terme pour les 2 espèces malgré une tendance à la détérioration de l'habitat.

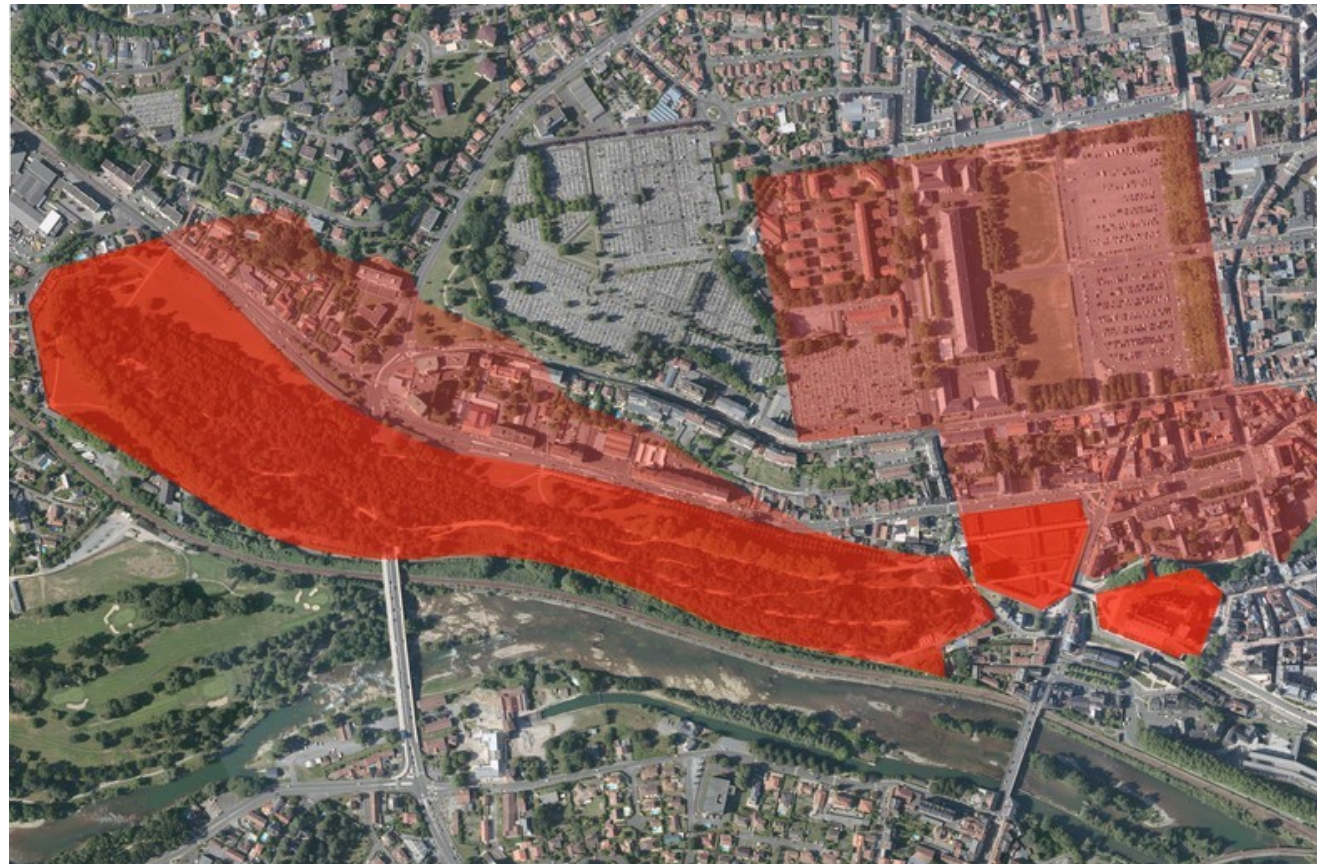
=> Ces 2 espèces sont dans un **bon état de conservation à moyen terme.**

- **Pique-prune** : la situation est plus préoccupante. Il s'agit d'une espèce plus exigeante, notamment en raison du long processus de formation de son habitat de prédilection (plusieurs dizaines d'années nécessaires ...). Une quinzaine de chênes présente un intérêt sur le site pour cette espèce.

=> Le Pique-prune dispose toujours d'habitats au sein du Parc mais dans **un mauvais état de conservation** à l'échelle du site. Aussi, **le Pique-prune a un statut de population menacée à l'échelle du site.**

Le plan de gestion du domaine national du Château de Pau

- Présentation du site



EMPRISE DU PARC AU COURS DES SIÈCLES
Enjeux de réflexion concernant la place de Verdun

Composition au XVIème siècle Après 1870

CARACTERISTIQUES

- Le Domaine national est un service de l'État.
- Depuis 2013 il est rattaché au Service à compétence nationale (SCN) du musée national.
- L'ensemble constitue le Musée national et domaine du château de Pau (MNDCP) dont le directeur est désigné par le ministre de la culture.

CLASSEMENTS

- Monument historique en totalité depuis 2004 (le château depuis 1840)
- Au titre des sites et monuments naturels de caractère artistique depuis 1921 (terrasse et Basse-Plante dans le prolongement de la bordure sud de la ville de Pau) et 1944 (parc).
- Le parc boisé du château est classé Natura 2000 depuis 2006 pour protéger trois espèces d'insectes d'intérêt communautaire.



OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

- Une démarche initiée par l'État, Ministère de la Culture pour :
 - obtenir un outil de suivi technique, scientifique, sanitaire et économique permettant de conserver et d'accroître la valeur patrimoniale et environnementale du domaine .
 - obtenir un document de programmation stratégique et prospectif qui aide l'État à planifier les actions à entreprendre dans les années à venir pour en assurer la pérennité.



ORGANISATION DE L'ETUDE

- **Maîtrise d'ouvrage** : le directeur du SCN, ses collaborateurs, 2 experts parcs et jardins du Ministère de la culture
- **Un comité de pilotage** composé de personnalités extérieures, de représentants de services de l'État dans le 64 – DDTM, DREAL- de l'ABF, conservateur du Monument, de membres du service des jardins. Il discute, amende et valide les propositions du prestataire à chaque étape de l'étude.
- **Le prestataire** : équipe pluridisciplinaire pilotée et animée par 2 paysagistes – conceptrices, + un expert arboricole et sylvicole, un cabinet d'expertise environnementale, un cabinet d'experts géomètres.



DEROULEMENT DE L'ETUDE

- Durée de l'étude : 2 ans, de l'été 2017 à l'automne 2019 pour intégrer
 - des données significatives récoltées par le prestataire sur les 4 saisons
 - les données de l'étude diligentée par la DDTM pour réactualiser l'inventaire des insectes saproxyliques
- Phase 1 : état des lieux/diagnostic
- Phase 2 : définition des grandes orientations
- Phase 3 : plan de gestion (fiches actions travaux et gestion, plannings, estimations financières)



Une des conséquences de l'étude

- Introduction d'un mode de gestion différenciée à forte connotation écologique pour
 - créer une diversité de milieux et de situations propice à une diversité biologique d'espèces
 - favoriser les maillages et les continuités pour la mise en relation des milieux et la circulation des espèces

La prise en compte de la biodiversité

- Poursuite des mesures mises en œuvre depuis 2016 (remplacement des produits phytosanitaires par des méthodes respectueuses de l'environnement et de la santé)
- Convention cadre conclue avec le CEN-NA pour accompagner les équipes dans la prise en compte systématique de l'environnement et de la biodiversité en gestion et en travaux
- Réactivation des préoccupations liées à la gestion du site Natura 2000 en collaboration avec la DDTM

Articulation entre la démarche Natura 2000 et la mise en œuvre du plan de gestion du parc boisé

- L'objectif est de concilier la prise en compte du site Natura 2000, et en particulier la préservation des espèces d'intérêts communautaires et de leurs habitats tout en assurant la gestion du boisement du parc du château.
- Les 2 comités de pilotage se tiendront de façon concomitante, avec les recommandations suivantes :
 - L'ordre du jour de cette réunion distinguera le Copil Natura 2000 et le Copil Plan de gestion du Domaine National du Château de Pau
 - Les membres du Copil Natura 2000 seront membres du Copil Plan de gestion du Domaine National du Château de Pau.



2021, des préalables à réaliser

La procédure Natura 2000 :

- Désignation du président du Copil et de la structure animatrice
- Révision du Docob du site Natura 2000 avant sa mise en œuvre. Sa révision devra :
 - => Intégrer l'inventaire des insectes saproxyliques et des éléments du plan de gestion
 - => Établir le diagnostic socio-économique du site
 - => Définir les enjeux et les objectifs du site
- Validation du Docob par le Copil avant approbation par le Préfet



COPIIL du 22 février 2021

→ **Désignation du Président du Copil Natura 2000**

→ **Désignation de la structure animatrice**



Merci de votre attention

